

Projet 2022-2023 Musique et mouvement



L'internat

Des élèves issus d'autres établissements ont la possibilité de poursuivre leurs études au collège en internat.

Le collège Didier Daurat est l'un des quatre collèges du département à proposer un internat, accueillant un petit groupe de filles et de garçons.

Très convivial, de dimension familiale, il permet aux jeunes de rencontrer des conditions idéales avec un encadrement et une aide personnalisée apportés par l'équipe de direction et de vie scolaire.

Au-delà du suivi de la scolarité, la vie à l'internat débouche sur une expérience de vie communautaire où la citoyenneté prend toute sa dimension.

Partenaires

Communauté de communes cœur et coteaux du Comminges
Acteur principal dans la mise en œuvre du dispositif CHAM

Conseil départemental de la Haute Garonne (Direction des Arts Vivants) et Inspection Académique Haute Garonne

Association Music'nGo, (association des parents d'élèves)

Ville de Saint Gaudens, Cinéma Le Régent

Pour consulter le **blog CHAM**: <http://chamddaurat.blogspot.fr/>

Page facebook: <https://www.facebook.com/chamddaurat>

Twitter: <https://twitter.com/DauratCham>



Eh! Ça veut dire quoi CHAM?



Classes à Horaires Aménagés Musique



Collège Didier Daurat

Boulevard des Pyrénées. B.P.181

31800 Saint Gaudens

Tel : 05 61 94 74 94 FAX : 05 61 95 49

36

Mail : 0310083x@ac-toulouse.fr



Pratique concrète de la musique

Les projets artistiques 2022-2023:

Côté spectateur!

Séances cinéma programmées sur le premier semestre (Billy Elliot, En corps, Elvis)

Côté scène!

2 décembre 2022: prestation musicale pour les illuminations de la ville de Saint-Gaudens

31 janvier et 2 février 2023: concerts à l'auditorium et à Ciadoux pour les écoles primaires

17 au 20 avril 2023: répétitions et concert de l'année au CUBE le 20 avril à 20h

Concert de fin d'année du conservatoire le 31 mai 2023 au Parc des Expositions



Rencontre d'artistes: Zaz et d'autres à venir...

Enseignement

L'élève poursuit une scolarité normale avec un enseignement musical renforcé de 5 heures pendant le temps scolaire et d'1h15 hors temps scolaire) :

- 2 heures d'éducation musicale au collège
- 4 heures 15 au **Conservatoire de musique Guy Lafitte** (formation musicale, pratique instrumentale ou vocale, musique coopérative, pratique collective et MAO pour les 4e et 3e).

Motivation

- être travailleur et volontaire
 - montrer une bonne motivation pour l'apprentissage de la musique
 - l'admission en classe CHAM (pour les élèves non inscrits au CRI), se fait après le passage d'une audition au Conservatoire de Musique Guy Lafitte et à l'issue d'une commission d'affectation.
 - Une lettre de motivation écrite par l'élève devra être présentée le jour de l'audition
- Obligation de vivre, au moins une fois un mercredi matin (entre le 08 février et le 05 avril 2023 inclus) au conservatoire, contactez Mme Malet au conservatoire par mail l.malet@la5c.fr

Les projets :

Dans le cadre d'un partenariat conventionné avec les établissements scolaires, les établissements d'enseignements spécialisés et les collectivités territoriales.

Dans le cadre d'un projet pédagogique global :

- inscrit dans le projet pédagogique des établissements.

- vecteur de rayonnement culturel dans et hors les établissements d'accueil qui favorisent la réussite des élèves.

Dans le cadre d'activités coordonnées :

- Réalisation de concerts, spectacles...
- Participation à des activités culturelles...

